



Conduite à tenir en cas d'intervention auprès d'un bénéficiaire confirmé ou suspect COVID-19
Espace Ressources- COVID-19
Services d'aides à domicile du BARVAL

Mémo 13-V3
-
15/05/2020

Dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 Stade 3, des professionnels de santé du territoire se sont réunis en un Espace Ressources afin de soutenir les services d'aide à domicile dans leur accompagnement à domicile et ainsi éviter les hospitalisations et assurer les retours à domicile suite aux hospitalisations. Les auxiliaires de vie ont un **rôle primordial dans le maintien des personnes âgées à domicile** et sa qualité de vie. A ce titre elles (ils) participent à la prévention et à la continuité des soins. Les informations contenues dans ce memos seront revues en fonction de l'évolution des directives liées à la pandémie du COVID-19.

A diffuser : Services D'aide à domicile **Intervenants à domicile**

A afficher : Services D'aide à domicile **Chez les bénéficiaires**

I. Contexte

Dès lors que l'évaluation médicale atteste d'un **cas suspect ou confirmé du COVID-19** des mesures doivent être prises à domicile **pour éviter la contamination** des autres personnes vivants à domicile ainsi que des professionnels intervenants à domicile.

II. Comment organiser la prise en charge à domicile ?

L'intervention doit respecter les mesures générales de toute intervention dans le cadre de la pandémie du COVID-19 :

- Port de masque chirurgical à domicile (cf Mémo N° 7).
- Respect des gestes barrières (cf Mémo N° 2)
- Les consignes générales d'hygiène dans le cadre des interventions (cf mémo N° 10).

Cependant **4 activités de proximité** requièrent des EPI (Equipements de protection individuelles) spécifiques :

- donner à manger,
- transferts,
- change des protections,
- aide à la toilette.

Sur la base du volontariat, une équipe dédiée, identifiée et formée est à privilégier afin de permettre :

- Une meilleure coordination avec le sanitaire (conduites à tenir, surveillance de l'évolution de la maladie,...)
- Une meilleure gestion des EPI (Equipements de protection individuelles) nécessaires
- La limitation des risques d'auto-contamination.

III. Conduite à tenir dans le cadre de l'isolement



Conduite à tenir en cas d'intervention auprès d'un bénéficiaire confirmé ou suspect COVID-19
Espace Ressources- COVID-19
Services d'aides à domicile du BARVAL

Mémo 13-V3
-
15/05/2020

L'intervenant respecte les **consignes générales** (cf *memo N°10*) pour l'entretien du logement et du linge, la gestion des courses et de la préparation des repas. Certaines **mesures supplémentaires** sont à prendre et doivent être poursuivies **15 jours après la guérison apparente** :

- Si la personne ne vit pas seule, elle doit être **isolée dans une seule pièce** qui lui servira de lieu de vie, dans laquelle elle séjournera, dormira et se restaurera. Dans la mesure du possible, cette pièce sera **sans moquette, ni tapis**. La pièce doit être **aérée régulièrement** et équipée d'un **sac poubelle opaque** 30L maxi pour la gestion de tous les déchets souillés (protections, mouchoirs, lingettes...) (cf *mémo N°3*).
- Lorsque la personne est amenée à sortir de la pièce, elle **porte un masque chirurgical** et applique les **mesures barrières** d'hygiène des mains (cf *mémo N°6*) et de **distanciation** (cf *mémo N°2*).
- Si elle doit se moucher, elle utilise un **mouchoir à usage unique**, à jeter dans la poubelle dédiée.
- Elle évite de toucher les denrées alimentaires qu'elle ne consommera pas elle-même
- Le **lavage du linge et de vaisselle** se fait **à part**.
- Si plusieurs WC et salles de bains sont disponibles, l'un doit être **dédié à la personne malade**, si possible avec abattant. En cas de WC partagé, nettoyage à l'eau de javel, **pastilles de javel** en laissant agir 5 mn et par **lingette désinfectante**. Si le WC dispose **d'un abattant, l'abaisser** avant de tirer la chasse d'eau, pour éviter la projection de gouttelettes sur les surfaces. Privilégier un **rouleau de papier hygiénique personnel** pour le malade.

Avec l'accord du bénéficiaire, certains consignes utiles peuvent être affichées au domicile :

- Conduites à tenir pour limiter la diffusion du COVID-19 : *Mémo N°2*
- Gestion des déchets dans le cadre du COVID-19 : *Mémo N°3*
- Hygiène des mains dans le cadre du COVID-19 : *Mémo N°6*
- Le bon usage du masque dans le cadre du COVID-19 : *Mémo N°7*
- Conduites à tenir lors des interventions à domicile dans le cadre du COVID-19 : *Mémo N°10*
- Schéma d'alerte en cas de symptômes COVID-19 chez un bénéficiaire : *Mémo N°12*
- Conduites à tenir en cas d'intervention chez un bénéficiaire confirmé ou suspect COVID-19 : *Mémo N°13*

IV. Conduite à tenir dans le cadre des 4 activités de proximité

Quelles sont les gestes concernés ?

- donner à manger,
- transferts,
- change des protections,
- aide à la toilette.



Conduite à tenir en cas d'intervention auprès d'un bénéficiaire confirmé ou suspect COVID-19
Espace Ressources- COVID-19
Services d'aides à domicile du BARVAL

Mémo 13-V3
-
15/05/2020

Quel matériel est requis?

- Blouse propre lavée de la veille systématiquement (prévoir plusieurs blouses) ou sur blouse jetable à usage unique
- Tablier en plastique que l'on peut nettoyer après intervention avec javel diluée (*cf annexe pour le dosage de l'eau de javel*) et laisser chez le bénéficiaire
- Solution hydro alcoolique et/ou savon liquide en flacon personnel (ne pas partager les flacons avec le bénéficiaire)
- Masque chirurgical
- Un essuie-tout
- Visière (port conseillé lorsque vous donnez à manger) *
- Gants (pour contact avec liquides biologiques, excréta)
- Sacs poubelles (30l maximum)
- Lingettes désinfectantes

* *Une visière est conçue pour protéger le visage et les yeux des projections de gouttelettes (toux, postillons).*

NB : Conservez votre masque chirurgical sous votre visière.

Comment s'équiper avec les EPIs ?

Cf . Annexe 1 : Les Etapes successives à respecter par ordre chronologique pour l'habillage et déshabillage lors des actes rapprochés et vidéo

Cf Annexes 2 : Comment retirer les gants à usage unique

V. Conduite à tenir à la fin de l'intervention

- Réaliser une hygiène des mains (*cf Mémo N°6*) :
 - par friction hydro alcoolique ou
 - par lavage de main avec un savon liquide et sécher par tamponnement avec essuie-tout à usage unique
- Retirer la visière (*cf Annexe 3 : fiche CPIAS « entretien des lunettes de protection et visières»*).
- Jeter le masque chirurgical dans le sac poubelle dédié (*cf mémo N°6*).
- Se laver les mains une nouvelle fois (*cf Mémo N°6*).

VI. Documents Ressources

- « Précautions d'Hygiène à domicile pour un patient/résident cas possible/probable/confirmé COVID-19 » du **CPIAS** (Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins) en date du 20/03/2020
- « Risques Chimiques et Biologiques – Retirer les gants en toute sécurité » - INRS – Avril 2016

VII. Comment me renseigner ?

Numéros utiles et petit rappel :

Si vous avez des questions sur le coronavirus, contacter la plateforme téléphonique au **0 800 130 000** (appel, gratuit) ou rendez-vous sur le site du gouvernement www.gouvernement.fr/info-coronavirus.



Conduite à tenir en cas d'intervention auprès d'un bénéficiaire confirmé ou suspect COVID-19
Espace Ressources- COVID-19
Services d'aides à domicile du BARVAL

Mémo 13-V3
-
15/05/2020

• **Sources Internet :**

- www.gouvernement.fr/info-coronavirus
- www.preventioninfection.fr Répias (Réseau de Prévention des Infections Associés aux Soins)
- www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/infection-au-nouveau-coronavirus-sars-cov-2-covid-19-france-et-monde
- www.cpias.chru-lille.fr/ActuCovid19/index.html
- www.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/covid-19_doctrine_ville_v16032020finalise.pdf
- https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/covid19_aide_a_domicile_080520.pdf
- <https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-de-deconfinement.pdf>

Contactez l'Espace Ressource:

L'espace ressources du BARVAL reste à la disposition des **structures et leurs employés intervenants à domicile** pour répondre à leurs questions concernant l'accompagnement à domicile dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19. Vous pouvez soumettre vos demandes par mail : contact@maia-bassinarcachon.fr ou **07 80 46 95 14**.

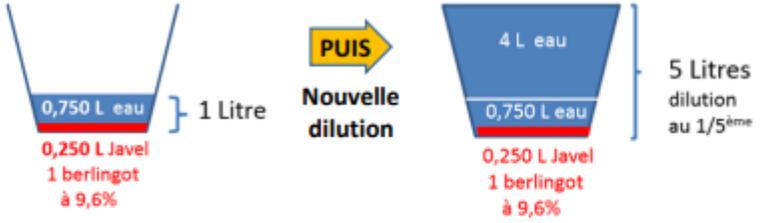
En cas d'indisponibilité et si vous avez besoin d'une **information urgente** concernant la **prise en charge d'un de vos bénéficiaires**, vous pouvez contacter l'astreinte gériatrique au **06 78 29 14 68**

En **cas d'urgence concernant l'état de santé** de votre bénéficiaire, contacter le médecin traitant ou le **centre 15**.

VIII. Annexes :

1. Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5% : Source CPIAS Bretagne
2. Les étapes successives à respecter pour l'habillage et déshabillage lors d'une prise en charge : Source CHA
3. Le retrait des gants : Source INRS
4. L'entretien des lunettes de protection et visières : Source CPIAS

Annexe 1 : Les dilutions "pratiques" pour obtenir les pourcentages en chlore actif 0,5%

PRODUIT	DILUTION → l'eau de Javel se dilue dans l'eau froide
 <p>1 bidon de 1 ou 2 litres Eau de Javel à 2,6 %</p>	 <p>Bidon de 1 litre à 2,6 %</p> <p>OU</p> <p>Bidon de 2 litres à 2,6 %</p>
 <p>1 berlingot de 0,250 litre Eau de Javel à 9,6 %</p>	 <p>1 Litre</p> <p>PUIS Nouvelle dilution</p> <p>5 Litres dilution au 1/5^{ème}</p>

Source : CPias Bretagne – mars 2020

ETAPES SUCCESSIVES A RESPECTER PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE POUR L'HABILLAGE LORS D'UNE PRISE EN CHARGE



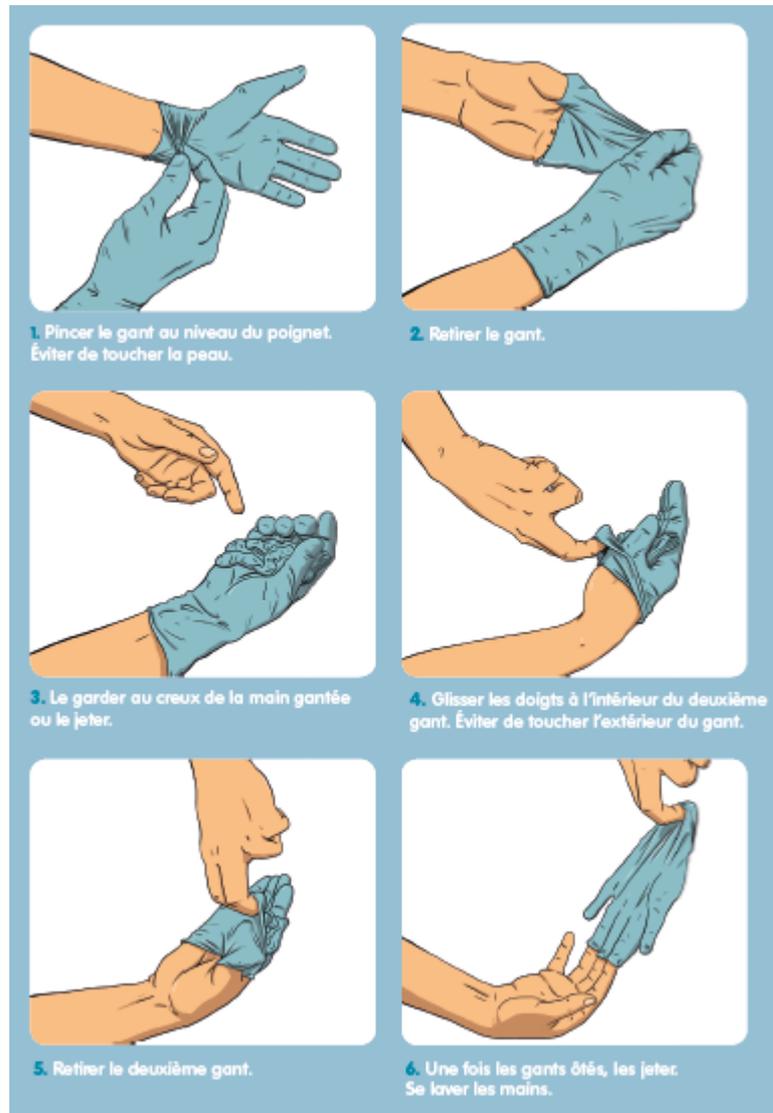
ETAPES SUCCESSIVES A RESPECTER PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE POUR LE DEHABILLAGE APRES LA PRISE EN CHARGE



* Cf Mémo N°3 Sur la gestion des déchets

* Cf Annexe 1 sur la dilution de l'eau de javel

Annexe 3 : Retrait des gants : Source INRS



Annexe 4 : Entretien des lunettes de protection : Source CPIAS



Entretien des lunettes de protection utilisé chez un patient y compris cas possible/avéré COVID-19

(Version 6 mars 2020)

Prérequis :

Le soignant prenant en charge cette procédure porte des équipements de protection individuelle adaptés.

Entretien des lunettes de protection :

Si lunettes de protection à usage unique :

Jeter après utilisation

Si lunettes de protection à usage multiple :

- Après le soin :

Nettoyer-désinfecter ce dispositif médical (DM) avec un produit détergent-désinfectant* (chiffonnette ou lingette).

Laisser sécher spontanément.

Avant réutilisation : Respecter le temps de contact pour la virucidie indiquée par le fabricant.

- Si présence de liquides biologiques :

- Immerger le DM dans une solution détergente-désinfectante* (respecter la dilution et le temps d'immersion indiqués par le fabricant)

- Nettoyer avec une action mécanique.

- Rincer, sécher.

- Puis nettoyer-désinfecter ce DM avec un produit détergent-désinfectant* (chiffonnette ou lingette).

Laisser sécher spontanément.

Avant réutilisation : Respecter le temps de contact pour la virucidie indiquée par le fabricant.

Entretien des lunettes de protection en cas prise en charge d'un cas COVID-19 :

Il est impératif :

- De respecter la procédure décrite ci-dessus
- De vérifier le temps de contact pour une virucidie indiquée par le fabricant.

En cas de non-respect du temps de contact pour obtenir la virucidie, renouveler la procédure.

*Produit répondant à la norme de virucidie NF EN 14416